



Número de Révision: 001.2

Date de sortie: 12/05/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE SF 7109 ACTIVATOR known as LOCTITE® 7109™ Tak Pak® ACCELE</b>	<b>Numéro IDH:</b>	135336
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Activateur	<b>numéro d'item</b>	22440
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.

### CLASSE DE RISQUE

SENSIBILISATION DE LA PEAU

### CATEGORIE DE RISQUE

1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection.
<b>Intervention:</b>	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage:</b>	Non prescrit
<b>Élimination:</b>	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 135336

Nom du produit: LOCTITE SF 7109 ACTIVATOR known as LOCTITE® 7109™ Tak Pak® ACCELE

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Ethyl nonafluoroisobutyl ether	163702-06-5	30 - 60
Butane, 1-ethoxy-1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-	163702-05-4	30 - 60
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène. Perfluoroisobutylène.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations / les eaux superficielles / les eaux souterraines / sol. Bien aérer la zone.
--	--

**Méthodes de nettoyage:**

Assurer une ventilation adéquate. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Maintenir le récipient fermé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Stockage:**

Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation. Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Ethyl nonafluoroisobutyl ether	Rien	Rien	Rien	200 ppm (2,160 mg/m <sup>3</sup> ) TWA
Butane, 1-ethoxy-1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-	Rien	Rien	Rien	200 ppm (2,160 mg/m <sup>3</sup> ) TWA
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Rien	Rien	0.5 ppm TWA	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

**Protection de la peau:**

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Gants de polychloroprène.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Amine
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non applicable, Le produit est un liquide.
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.43
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C (> 212°F) ASTM D3278 Setaflash Closed Cup
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	0.89 % (calculé)
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non applicable, Le produit est un liquide.
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Non disponible
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Fluorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Perfluoroisobutylène. Des fumées toxiques.
<b>Produits incompatibles:</b>	Combustibles. Acides puissants. Des bases fortes.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Non disponible

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation des buées ou des émanations peut irriter les voies respiratoires et nasales.
<b>Contact avec la peau:</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Ethyl nonafluoroisobutyl ether	Rien
Butane, 1-ethoxy-1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-	Rien
N,N-Diméthyl-p-toluidine	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1,400 mg/m <sup>3</sup> CL50 par inhalation (Souris, 4 h) = 52 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Ethyl nonafluoroisobutyl ether			
Butane, 1-ethoxy-1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-			
N,N-Diméthyl-p-toluidine		Allergène	Mutagène

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Ethyl nonafluoroisobutyl ether	Non	Non	Non
Butane, 1-ethoxy-1,1,2,2,3,3,4,4,4-nonafluoro-	Non	Non	Non
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Non	Groupe 2B	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Information écologique:** Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:** 3, 4, 8, 11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 12/05/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.